



PETPE

Réunion régime indemnitaire CEED des Personnels d'Exploitation du 7 mars 2024

Déclaration

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Nous sommes face à la vérité des prix :

Le régime indemnitaire est différencié en montant si l'on est CEED et TSDD. Cela répond à une certaine logique et à notre revendication de RI par grade et par catégorie.

Ce Régime Indemnitaire différencié est moindre pour les CEED, alors que selon les dires de l'administration, les CEED seraient des promouvables à la liste d'aptitude de TSDD, vu qu'ils exerceraient des missions de B. C'est donc la confirmation que les CEED sont des B low cost.

C'est donc l'explication de la non volonté de l'administration d'un plan de requalification global, dans sa logique d'économie. Comme pour chaque réforme, l'administration à un tableur Excel d'avance, sans surprise, et cela finit de faire tomber les illusions.

Force Ouvrière l'a toujours dénoncé, le CEED est un leurre. Mais peut-être que l'administration prépare l'éventualité de nouveaux transferts (une volonté gouvernementale est en cours de discussion pour une énième décentralisation). Car nous le savons tous, dans le cadre d'un transfert éventuel, ce qui coince c'est le pognon. Et transférer tout un volume de B serait peut-être un frein au transfert. Donc un CEED, qui ne dispose pas de parité de grille statutaire dans la fonction publique territoriale, sera soumis à la bonne volonté de la collectivité (libre administration) dans le reclassement en C.

Votre stratégie concrète va mettre un sacré bazar (bordel) dans les CEI. Vous organisez une crise majeure dans le fonctionnement des DIRs :

- Vous mettez en concurrence les CEEP avec les CEED, sur les postes et sur l'inscription à la liste d'aptitude à TSDD, mais avec une rémunération indemnitaire différente.
- Vous mettez en concurrence les CEED avec les TSDD, sur les missions, avec un régime indemnitaire différencié. Pour **Force Ouvrière**, nous sommes très clair, pas de CEED de catégorie C sur des postes de TSDD de catégorie B. Les agents ne sont pas là pour s'éreinter afin d'alimenter vos économies budgétaires. Missions de B = agent de catégorie B, donc plan de requalification.

Pour ce qui concerne le régime indemnitaire des CEED, requalifié en catégorie B, dans le corps des TSDD. Là encore, pas d'épicerie indemnitaire selon ... on ne sait quoi. Nous demandons l'égalité de traitement du régime indemnitaire pour tous les TSDD, quelque soit le parcours professionnel de l'agent, rémunérations accessoires comprises, donc aucune perte de rémunération. Se serait une gestion en bonne intelligence, qui faciliterait le management au sein des DIRs, vous devez donc y être sensibles. Et comme nous vous l'avions demandé à plusieurs reprises, dans le cadre d'une égalité de traitement, nous demandons le même complément IFSE pour les chefs et adjoints de CEI.

Lors de la dernière réunion, selon vos dires, mais rien d'écrit, donc intention mais pas réalité, nous avons appris qu'un CEED au bout de dix ans qui serait loin de la retraite pourrait être prolongé pendant cinq ans voir plus dans cet emploi fonctionnel de CEED sans être promu en catégorie B. En clair ils veulent exploiter à outrance ces CEED, ce qui veut dire qu'à terme les promos c'est fini tout le monde sera enfermé dans le corps des PE.

Nous souhaitons rappeler que le régime indemnitaire n'entre pas dans le calcul à pension, donc une « reconnaissance » tout à fait limitée.

La création de ce régime indemnitaire est à budget constant donc ou on prends l'argent sur l'enveloppe de quelle catégorie ? les C ? les B?

Montant de la PSR pour ceux qui passent CEED, ce n'est pas du tout à la hauteur 180:12 = 15 euros par mois.

De plus la PSR Mr le DRH n'est pas payée au bon taux depuis le 28 octobre 2020, malgré nos relance sur ce sujet ou nous demandions la revalorisation de la psr pour tous tel que le prévoyait l'arrêté, l'administration a décidé de ne revaloriser que les AEP, suite à cela nous avons déposé un recours au tribunal administratif de ROUEN qui est toujours en cours d'instruction, le fait de ne pas respecter cet arrêté cela s'apparente à une vaste escroquerie en bande organisée, que nous ne pouvons tolérer

Mr le DRH ou sont passés les 1 212 000 euros que vous aviez gelé pour les DIR en 2023 pour l'emploi fonctionnel, je vous ai déjà posé cette question à ce jour sans réponse de votre part, nous attendons donc une réponse, c'est l'argent des personnels d'exploitation.

Nous demandons un plan de requalification global, englobant la volumétrie des CEED

Nous demandons une réunion sur la revalorisation de tous les régimes indemnitaires des PETPE, astreintes, heures supplémentaires, ISH, prime technique, PSR.

Nous demandons une réunion sur l'harmonisation des régimes indemnitaires des TSDD au sein des DIR.

Concernant les problèmes de gestion de paye à la DIRNORD rien n'est résolu des trop perçus ont été ponctionnés par erreur sur le salaire des agents au mois de décembre 2023, certains ont perdu 700 euros de régime indemnitaire, le problème c'est qu'à l'administration de la DIR NORD s'entête à ne pas vouloir régulariser ces situations, Mr le DRH il va falloir que ce souci soit réglé rapidement, car le fait d'avoir fait cela a mis certains agents dans des difficultés financières.

Concernant l'accidentologie dans les DIR, nous en sommes à huit accidents depuis le début de l'année, le dernier accident a eu lieu à la DIR EST sur l'A31 un fourgon d'intervention qui protégeait un véhicule en panne en bande d'arrêt d'urgence a été percuté par un poids lourd, on a frôlé le drame au niveau des agents, aucun communiqué du directeur de la DIR EST sur ce sujet mais bon vu la considération que celui à envers ces agents ça ne m'étonne, pareil du côté du ministre des transports aucun communiqué. Je vous rappelle aussi qu'il y a une semaine un agent de la DIRIF a eu le bras cassé, un agent d'Escota malheureusement a aussi perdu la vie samedi dernier.

Concernant le plan de préventions des risques routiers renforcés, beaucoup de propositions de **Force Ouvrière** n'ont pas été reprises ce qui est dommage.
